

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2820

11 novembre 2013

SOMMAIRE

Almacantar (Centre Point) S.à r.l.	135314	Saint Barth Drep 1	135339
Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l.	135314	Saint Barth Drep 2 S.A.	135340
Galeo	135337	Saint Barth Drep 3	135358
Garage Serge Jorge Sàrl	135337	Sedexa, s.à r.l.	135356
Garage Vicar s.à r.l.	135337	Selectum Stock Picking Fund	135340
GBL R	135337	Sempre S.A.	135340
Gemma Invest S.A.	135334	Seven International Food Investments S. à r.l.	135356
Genecil S.A.	135334	SGG S.A.	135356
Goodrich XCH Luxembourg B.V.	135334	SGL Consulting S.A.	135341
Govebe International S.A.	135339	SGL Ingénierie S.A. Luxembourg	135356
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	135338	S.L.M.K. S.A.	135315
House and House S.A.	135337	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	135355
HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. ..	135338	Solairo S.à r.l.	135351
Huaros, S.à r.l.	135330	Son Group S.A.	135351
Lafayette 23 S.à r.l.	135318	Staff Consulting & Interim S.à r.l.	135352
Logelbach S.à r.l.	135319	Stahr Pierre S.à r.l.	135351
LuxcoSITQ 3	135320	Studio Concept S.à r.l.	135352
LuxcoSITQ 4	135319	Sunland Park S.A.	135351
LuxcoSITQ 5	135320	Surveico S.A.	135357
Luxembourg Construction S.à r.l.	135327	Sylen Investissements S.à r.l.	135357
Mercati S.A.	135319	Takeoff Luxco 2 S. à r.l.	135330
MOJORO Spf S.A.	135323	Takeoff Luxco 3 S. à r.l.	135329
Monier Bond Finance & Co S.C.A.	135320	Tawban S.à r.l.	135355
Pizza Milano	135314	The AIG African Infrastructure Fund Hold- ing S.à r.l.	135355
QPL Lux S.à r.l.	135328	Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF	135328
Quadrant S.à r.l.	135328	Trek Invest S.A.	135352
Quantus Lux. S.à r.l.	135327	Trinistar Holdings Lux S.à r.l.	135355
Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	135318	Twelve Magnolia S.A.	135357
Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.	135318	Unigestion Secondary Opportunity III ..	135341
Reigate Square Holdings S.à r.l.	135318	Walter Management & Financing S.A. ..	135329

Almacantar (Centre Point) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 73.363.769,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.603.

Extrait des résolutions prises par le conseil de Gérance de la société en date du 4 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de FREP 2 (CENTRE POINT) S.à r.l. et de ALMACANTAR, associés de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant indépendant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138354/16.

(130168992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.947.

Extrait des résolutions prises par le conseil de géante de la société en date du 4 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante; 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013138355/16.

(130169149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Pizza Milano, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 15, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 140.927.

Cession de parts sociales

L'associé Monsieur Bujak Rajko, né à Dvor/Visoko à Bosnie-Herzégovine, le 9 septembre 1967, demeurant à L-2628 Luxembourg, 47, Rue des Trévires, détenant 100 parts sociales de la société PIZZA MILANO S.à r.l. a cédé 50 parts sociales à Monsieur Zec Dejan, né à Sarajevo (République de Serbie) le 26 juillet 1974, demeurant à L-1338 Luxembourg, 99, rue du Cimetière et 50 parts sociales à Monsieur Zec Prvoslav, né à Sarajevo (République de Serbie), le 24 novembre 1972, demeurant à 15316 Loznica (République de Serbie), Banja Koviljaca Gucevaska 022, de sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

- Zec Dejan	50 parts sociales
- Zec Prvoslav	50 parts sociales
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 02 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour PIZZA MILANO

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013138714/22.

(130168694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

S.L.M.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 176.041.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «S.L.M.K. S.A.», ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 176.041, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 8 mars 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 du 17 mai 2013, les statuts n'ayant jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg (le «Secrétaire»),

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après par le «Bureau».

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) au montant de EUR 6.800.000,- (six millions huit cent mille Euros) par la création et l'émission de 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement.

2. Souscription à l'augmentation de capital de la société par les actionnaires actuels proportionnellement au pourcentage détenu actuellement comme suit:

a. 6.084.000 (six millions quatre-vingt-quatre mille) actions par le fond L Capital 3 F.C.P.R. représentée par sa management company L Capital Management S.A.S., ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, et

b. 676.000 (six cent soixante-seize mille) actions par la société L Capital Luxembourg S.A., ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

et libération aux moyens de versements en numéraires.

3. Modification du montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune au montant de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euros), représenté par 60.000.000 (soixante millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, le tout sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés

4. Modification de l'article cinq (5) des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) au montant de EUR 6.800.000,- (six millions huit cent mille Euros) et décide la création et l'émission de 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation actuelle, comme mieux énoncé ci-après:

Souscription - Libération

1. Le fond L Capital 3 F.C.P.R. représenté par sa management company L Capital Management S.A.S., ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, ici représentée par Monsieur Giacomo PESSANO prénommé, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2013, déclare souscrire à 6.084.000 (six millions quatre-vingt-quatre mille) actions nouvelles et déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de EUR 6.084.000 (six millions quatre-vingt-quatre mille euros);

2. L Capital Luxembourg S.A., ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Giacomo PESSANO prénommé, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2013, déclare souscrire à 676.000 (six cent soixante-seize mille) actions nouvelles et déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de EUR 676.000 (six cent soixante-seize mille euros),

de sorte que la présente augmentation de capital a été libérée intégralement par des versements en espèces et que la somme de EUR 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée au moyen de certificats bancaires.

Les procurations dont question ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune au montant de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euros), représenté par 60.000.000 (soixante millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,

le tout sur le vu d'un rapport établi par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

1) Dans la version française des statuts

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 6.800.000,- (six millions huit cent mille Euros) représenté par 6.800.000,- (six millions huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Un registre d'actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions ainsi que l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des d'actionnaires.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession enregistrée dans le registre des actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre d'actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Le capital autorisé est fixé à EUR 60.000.000 (soixante millions d'euros) qui sera représenté par 60.000.000 (soixante millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution de la société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

2) Dans la version anglaise des statuts

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 6,800,000 (six million eight hundred thousand euro) represented by 6,800,000 (six million eight hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

All the shares are in registered form.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The authorized capital of the company is fixed at EUR 60,000,000 (sixty million euro) to be divided into 60,000,000 (sixty million) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of the publication of the incorporation deed, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 4.100 (quatre mille cent euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PESSANO, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2013. Relation: RED/2013/1586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013138755/162.

(130168748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013 que:

- Patrick Norris Clements, né le 28 juillet 1964, demeurant professionnellement à GB-SL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 septembre 2013.
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138746/12.

(130168976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 114.621.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013 que:

- Patrick Norris Clements, né le 28 juillet 1964, demeurant professionnellement à GB-SL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 septembre 2013.
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138747/12.

(130168999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.504.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013 que:

- Patrick Norris Clements, né le 28 juillet 1964, demeurant professionnellement à GB-SL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 septembre 2013.
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138749/12.

(130168899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Lafayette 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 723.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 152.776.

—
Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 12 septembre 2013:

- la révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société dont le mandat était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2012 ayant approuvé les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013139161/18.

(130169617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 762.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 17 septembre 2013:

- la révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société dont le mandat était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2012 ayant approuvé les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013139166/18.

(130169616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

LuxcoSITQ 4, Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.969.

Please be informed that I tender my resignation as manager of LuxcoSITQ 4 with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number E3969, with effect as of 18 September 2013.

Jorge Pérez Lozano.

Je tiens à vous informer que je démissionne de mon mandat de gérant de la société LuxcoSITQ 4 avec siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E3969, avec effet au 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2013139170/16.

(130169674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Mercati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.015.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 octobre 2013 a pris note des démissions de Messieurs Michèle CANEPA, Riccardo MORALDI et Pascal SERIGNAT de leurs fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Rolf SACHS, Administrateur, 2 Fulham Paule Road, SW64LH Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Richard HAWEL, Administrateur, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg;
- Monsieur Eric DUPHIL, Administrateur, 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 4 octobre 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour MERCATI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013139201/20.

(130169777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

LuxcoSITQ 5, Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 3.970.

Please be informed that I tender my resignation as manager of LuxcoSITQ 5 with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number E3970, with effect as of 18 September 2013.

Jorge Pérez Lozano.

Je tiens à vous informer que je démissionne de mon mandat de gérant de la société LuxcoSITQ 5 avec siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E3970, avec effet au 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2013139171/16.

(130169673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

LuxcoSITQ 3, Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 3.968.

Please be informed that I tender my resignation as manager of LuxcoSITQ 3 with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number E3968, with effect as of 18 September 2013.

Jorge Pérez Lozano.

Je tiens à vous informer que je démissionne de mon mandat de gérant de la société LuxcoSITQ 3 avec siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E3968, avec effet au 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2013139169/16.

(130169675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Monier Bond Finance & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 168.240.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Monier Bond Finance & Co S.C.A." (the "Company"), a "Société en Commandite par Actions", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 168 240, incorporated by deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 16, 2012, published in the Luxembourg Memorial C number 1366 on June 1, 2012 and whose Articles of Incorporation were never modified.

The Meeting is presided by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs. Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Raymond THILL, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, 31,000 shares out of the 31,000 shares, representing 100% of the capital of the Company (with an amount of EUR 31,000) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the General Partner of the Company for the accomplishment of its mandate
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 in Luxembourg, registered with R.C.S.Luxembourg under number B 142 389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the General Partner for the accomplishment of its mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société en commandite par actions "Monier Bond Finance & Co. S.C.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 168 240, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1366 du 1^{er} juin 2012 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 31.000 actions des 31.000 actions de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de EUR 31.000), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 à Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 142 389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant pour l'exercice de son mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. LAC/2013/43953. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139190/130.

(130169858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

MOJORO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.542.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PANEV S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 août 2013;

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.052, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 août 2013.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elles déclarent constituer:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme de gestion de patrimoine familial (ci après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MOJORO Spf S.A.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur de cent cinquante euros (150.- EUR) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique.

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra en décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 16h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeure le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les mille (1.000) actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) PANEV S.A.	500 actions
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (150.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires décident de fixer à trois le nombre des administrateurs et décident en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, né à Meppel (Pays-Bas), le 19 avril 1966, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- LUX BUSINESS Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 15 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2013. LAC/2013/39482. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139206/216.

(130169854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Luxembourg Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Simmerfarm, Simmerfarm.

R.C.S. Luxembourg B 175.578.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire-constat de cession de parts sociales du 8 août 2013

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Luxembourg Construction S.à r.l.», avec siège social à L-8363 Simmerfarm, Simmerfarm, et ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que Monsieur Francesco VELLA, prénommé, est devenu propriétaire toutes les parts sociales, suite à d'une cession de parts datée du 7 août 2013 par laquelle Monsieur Salvatore CUCCHIARA, prénommé, lui a cédé ses dix (10) parts sociales au prix de mille euros (EUR 1000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que Monsieur Alfonso BENNARDO, prénommé, est devenu propriétaire de quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la société suite une cession de parts datée du 7 août 2013 par laquelle Monsieur Francesco VELLA, prénommé, lui a cédé quatre-vingt-dix (90) parts sociales au prix de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Les gérants de la société, Monsieur Francesco VELLA, prénommé, et Monsieur Francesco IACONA, prénommé, déclarent accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse s'opposer l'effet des susdites cessions.

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Alfonso BENNARDO, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Francesco VELLA, prénommé, dix parts sociales	10
Total:	100

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du gérant administratif, Monsieur Salvatore CUCCHIARA.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Alfonso BENNARDO, gérant, né le 25 juin 1955 à Favara (Italie), demeurant professionnellement à L-8363 Simmerfarm, Simmerfarm, comme nouveau gérant administratif pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe de deux (2) gérants dont celle du gérant technique.

Signé: Alfonso BENNARDO, Francesco VELLA, Francesco IACONA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013139174/37.

(130169421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Quantus Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5446 Schengen, 6, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 125.094.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Extraordinaire des Associés de Quantus Lux Sàrl tenue au siège social le 27 septembre 2013 à 14 heures

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Karl Holtappels de son poste gérant de la société avec effet immédiat.
2. L'Assemblée nomme au poste de gérants à compter du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:
 - a. Jonas Dhaenens - Dekenijstraat 39 - 9080 Lochristi - Belgique
 - b. Frederik Poelman - Gemete 24 - 9080 Lochristi - Belgique
3. L'Assemblée nomme au poste de gérant à compter de la date de la présente assemblée pour une durée indéterminée:
 - a. Tom De Bast - 6, Hanner der Schoul - L-5446 Schengen - Luxembourg

Tom De Bast / Nathalie Van Gestel / Jonas Dhaenens

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013139269/17.

(130169869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 septembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophoros Papachristophorou, avec adresse au 1, Appold Street, Broadgate, EC2A 2HE Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet au 12 décembre 2012.

2. Acceptation de la démission de Pierre Cherki, avec adresse au 1, Appold Street, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet au 11 septembre 2013.

3. Acceptation de la démission de Jose Manuel De Sousa, avec adresse au 16, Rua Vale do Pereiro, 1269-115 Lisbonne, Portugal, de son mandat de gérant, avec effet au 28 mai 2013.

4. Acceptation de la démission de Stephen Shaw, avec adresse au 1, Appold Street, EC2A 2UU London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B, avec effet au 11 septembre 2013.

5. Nomination de Nicolas Barquero Aranda, avec adresse professionnelle au 18, Paseo de la Castellana, 28046 Madrid, Espagne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

6. Nomination de Pedro Pablo Diaz Chimeno, avec adresse professionnelle au 18, Paseo de la Castellana, 28046 Madrid, Espagne, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

7. Nomination de Joaquim Da Silva Paiva Chaves, avec adresse professionnelle au 16, Rua do Vale de Pereiro, 1269-115 Lisbonne, Portugal, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013139266/25.

(130169644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Quadrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 03 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139265/10.

(130169320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Th-VEST HOLDING S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 Septembre 2013.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux gérants de catégorie B, à savoir:

- Van Lanschot Management SA gérant catégorie B, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B38991 domicilié professionnellement au 106 route d'Arlon L-8210 Mamer.

- Monsieur Josephus Sijbrandus HESP, gérant de catégorie B, né le 30 avril 1947 à Amsterdam (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 4 Duinrooslaan NL-2116 TH Bentveld (Pays-bas)

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un gérant de catégorie B, à savoir:

- Monsieur Peter Victor Freyne, gérant catégorie B, né le 13 novembre 1965 à Turnhout (Belgique), demeurant professionnellement au 9 Walravens B-2460 Kasterlee et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2018

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013139347/19.

(130169709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Takeoff Luxco 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 345.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.175.

En date du 2 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- Samer Saleh Mah'd Halawa de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 octobre 2013; et
- Moiz Saifuddin Chakkiwala de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 octobre 2013.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Paul Raftery, ayant comme adresse professionnelle Al Mamoura Building A, Corner of Muroor (4th) Road & Mohammed, Bin Khalifa (15th) Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, comme gérant B de la Société, avec effet au 2 octobre 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Jamie Levy, ayant comme adresse professionnelle Al Mamoura Building A, Corner of Muroor (4th) Road & Mohammed, Bin Khalifa (15th) Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, comme gérant B de la Société, avec effet au 2 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant A;
- Jamie Levy, gérant B; et
- Paul Raftery, gérant B

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Takeoff Luxco 3 S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013139344/26.

(130169309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Walter Management & Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.125.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 12 septembre 2013

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Mademoiselle Lorraine Ponchel demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 848

Le mandat du commissaire en place, à savoir Control & Synergy Services S.à r.l., est renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Walter Management Financing S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-comptable

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013139389/28.

(130169771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Takeoff Luxco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.899.

En date du 2 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- Samer Saleh Mah'd Halawa de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 octobre 2013; et
- Moiz Saifuddin Chakkiwala de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 octobre 2013.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Paul Raftery, ayant comme adresse professionnelle Al Mamoura Building A, Corner of Muroor (4th) Road & Mohammed, Bin Khalifa (15th) Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, comme gérant B de la Société, avec effet au 2 octobre 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Jamie Levy, ayant comme adresse professionnelle Al Mamoura Building A, Corner of Muroor (4th) Road & Mohammed, Bin Khalifa (15th) Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, comme gérant B de la Société, avec effet au 2 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant A;
- Jamie Levy, gérant B; et
- Paul Raftery, gérant B

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Takeoff Luxco 2 S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013139343/26.

(130169308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Huaros, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.048,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.726.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September,

before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder Huaros, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 20,032.- and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.726 (the Company). The Company has been incorporated on April 16, 2013, pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 12, 2013, under number 1386, page 66501. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended since the incorporation of the Company several times, and for the last time on July 29, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Huaros Holdings Cobperatief U.A., a cooperative (cooperatie) with excluded liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat at Amsterdam, the Netherlands and its office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) in the Netherlands, under number 57719500, (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one thousand two hundred fifty-two (1,252) shares of the Company in registered form without nominal value, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixteen Canadian dollar (CAD 16.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand thirty-two Canadian dollar (CAD 20,032.-), represented by one thousand two hundred fifty-two (1,252) shares in registered form without nominal value, to twenty thousand forty-eight Canadian dollar (CAD 20,048.-) represented by one thousand two hundred fifty-three (1,253) shares in registered form without nominal value, by way of the issuance of one (1) new share in registered form without nominal value and having the same rights and obligations of the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of fourteen million five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-seven Canadian dollar and twenty cents (CAD 14,571,427.20-);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen Canadian dollar (CAD 16.-) in order to bring it from its present amount of twenty thousand thirty-two Canadian dollar (CAD 20,032.-), represented by one thousand two hundred fifty-two (1,252) shares in registered form without nominal value, to twenty thousand forty-eight Canadian dollar (CAD 20,048.-) represented by one thousand two hundred fifty-three (1,253) shares in registered form without nominal value, by way of the issuance of one (1) new share in registered form without nominal value and having the same rights and obligations of the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company in registered form without nominal value and fully pays it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen million five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-seven Canadian dollar and twenty cents (CAD 14,571,427.20-).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) Sixteen Canadian dollar (CAD 16.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) fourteen million five hundred seventy-one thousand four hundred eleven Canadian dollar and twenty cents (CAD 14,571,411.20-) to the share premium reserve account of the Company.

Therefore, the amount of fourteen million five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-seven Canadian dollar and twenty cents (CAD 14,571,427.20-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at twenty thousand and forty-eight Canadian dollar (CAD 20,048.-), represented by one thousand two hundred fifty-three (1,253) shares in registered form without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand four hundred fifty Euro (EUR 4.450.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de septembre,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, ce dernier restant le dépositaire de l'acte présent,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Huaros, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social situé 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital de CAD 20.032,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.726 (la Société). La Société a été constituée le 16 avril 2013 suivant un acte de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juin 2013 sous le numéro 1386, page 66501. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis la constitution de la Société plusieurs fois, et pour la dernière fois le 29 juillet 2013 suivant un acte de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Huaros Holdings Coöperatief U.A., une coopérative (Coöperatie) à responsabilité exclue constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) aux Pays-Bas sous le numéro 57719500 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que mille deux cent cinquante-deux (1.252) parts sociales de la Société sous forme nominative sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize dollars canadiens (CAD 16,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille trente-deux dollars canadiens (CAD 20.032,-), représenté par mille deux cent cinquante-deux (1.252) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à vingt mille quarante-huit dollars canadiens (CAD 20.048,-) représenté par mille deux cent cinquante-trois (1.253) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sous forme nominative sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 2. ci-dessus par un paiement en numéraire d'un montant de quatorze million cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent vingt-sept dollars canadiens et vingt centimes (CAD 14,571,427.20-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize dollars canadiens (CAD 16,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille trente-deux dollars canadiens (CAD 20.032,-), représenté par mille deux cent cinquante-deux (1.252) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à vingt mille quarante-huit dollars canadiens (CAD 20.048,-) représenté par mille deux cent cinquante-trois (1.253) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sous forme nominative sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, nommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale sous forme nominative sans valeur nominale, et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatorze million cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent vingt-sept dollars canadiens et vingt centimes (CAD 14,571,427.20-).

L'apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

- (i) seize dollars canadiens (CAD 16,-) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) quatorze million cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent onze dollars canadiens et vingt centimes (CAD 14,571,411.20-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatorze million cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent vingt-sept dollars canadiens et vingt centimes (CAD 14,571,427.20-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille quarante-huit dollars canadiens (CAD 20.048,-), représenté par mille deux cent cinquante-trois (1.253) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à quatre mille quatre cent cinquante Euros (EUR 4.450.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 01 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1790. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139784/190.

(130170702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Genecil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 98.148.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 13 septembre 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur et Présidente du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013139758/15.

(130170878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Gemma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.556.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, tenue extraordinairement le 24 septembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 23/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Alexandra Corre, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013139757/15.

(130170049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.382,80.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter "Luxembourg").

Appeared the following:

Goodrich TMM Luxembourg B.V., a Luxembourg private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid / société à responsabilité limitée) incorporated under Dutch law, having its registered office in Amsterdam, registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 33287818 and its domicile and principal establishment at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.441, with a share capital of twenty five thousand and fifty Euro (EUR 25,050.-) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 September 2013, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds the entire share capital of Goodrich XCH Luxembourg B.V., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Dutch law, having its registered office in Amsterdam, registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 27036639 and its domicile and principal establishment at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.442, established in Luxembourg on the 16th day of August 2001 by a notarial deed passed in front of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which establishment has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 138 dated 25 January 2002, with a share capital of twenty six thousand five hundred Euro (EUR 26,500.-) (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time on 15th September 2010, by a deed enacted by Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2390 dated 8 November 2010 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars, pursuant to the USD/EUR exchange rate as published by the European Central Bank one day prior to the shareholders' meeting resolving on the change of currency, with effect as of 1 January 2013.

2. To amend article 3 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding item.

3. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as above stated, as Sole Shareholder of the Company, passed the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars pursuant to the exchange rate as set by the European Central Bank on 18 September 2013 of one Euro (EUR 1.-) being equal to one point three three five two United States Dollars (USD 1.3352) and consequently to set the share capital of the Company to thirty-five thousand three hundred and eighty-two United States Dollars and eighty cents (USD 35,382.80) divided into fifty three (53) shares with a nominal value of six hundred and sixty-seven United States Dollars and sixty cents (USD 667.60) each, with effect from an accounting point of view as from 1 January 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Capital. Art. 3.** The company's authorized capital is equal to the issued capital and amounts to thirty-five thousand three hundred and eighty-two United States Dollars and eighty cents (USD 35,382.80) divided into fifty three (53) shares with a nominal value of six hundred and sixty-seven United States Dollars and sixty cents (USD 667.60) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the present deed shall be borne jointly by the shareholders and are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Goodrich TMM Luxembourg B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit luxembourgeois constituée suivant la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas, enregistrée sous la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 33287818, et son domicile ainsi que le lieu de son établissement principal au 46a, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83441 et, ayant un capital social de vingt-cinq mille cinquante Euros (EUR 25.050,-) ("l'Associé Unique");

représentée par Mme Louisa Silcox, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 19 septembre 2013 qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement l'intégralité du capital social de Goodrich XCH Luxembourg B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, enregistrée sous la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 27036639 et son domicile et principal établissement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.442, transférée à Luxembourg suivant par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 16 août 2001, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-138 daté du 25 janvier 2002, et ayant un capital social de vingt-six mille cinq cents Euros (EUR 26.500,-) (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 septembre 2010 par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 du 8 novembre 2010 (les "Statuts").

La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change USD/EUR tel que publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédent l'assemblée générale statuant sur le changement de devise, avec effet au 1 janvier 2013.

2. Modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point précédent de l'agenda.

3. Divers.

La comparante, dûment représentée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollar des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change tel que fixé par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2013 d'un Euro (EUR 1,-) correspondant à un virgule trois trois cinq deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.3352) et par conséquent de fixer le capital social de la Société à trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 35.382,80), divisé en cinquante-trois (53) parts sociales avec une valeur nominale de six cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents (USD 667.60) chacune, avec effet du point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 35.382,80), divisé en cinquante-trois (53) parts sociales avec une valeur nominale de six cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents (USD 667.60) chacune, entièrement libérées."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139743/132.

(130170011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

GBL R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139753/10.

(130170399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Garage Vicar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 115, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 47.164.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013139749/10.

(130170181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Garage Serge Jorge Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 12, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139748/10.

(130170527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Galeo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013139747/11.

(130170429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

House and House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 1^{er} octobre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013139799/13.

(130170653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.955,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.990.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 26 septembre 2013, que l'associé unique JCF HRE AIV II TE Trust a transféré la totalité de ses 16.195.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société J.C. Flowers II L.P., constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registre de Commerce des îles Caïmans, sous le numéro WK-17136, ayant son siège social au: c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, îles Caïmans

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues par le nouvel associé unique, J.C. Flowers II L.P., de la manière suivante:

- 1.619.550 parts sociales de classe A
- 1.619.550 parts sociales de classe B
- 1.619.550 parts sociales de classe C
- 1.619.550 parts sociales de classe D
- 1.619.550 parts sociales de classe E
- 1.619.550 parts sociales de classe F
- 1.619.550 parts sociales de classe G
- 1.619.550 parts sociales de classe H
- 1.619.550 parts sociales de classe I
- 1.619.550 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

HRE Investment Holdings II TE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013139803/29.

(130170732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 46.385.415,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Il résulte des résolutions des associés en date du 06 août 2013 de la Société les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Robert ROZON, né le 31 décembre 1963 à Saskatoon, Saskatchewan, Canada, et ayant pour adresse professionnelle 300, 625 - 11th Avenue S.W, T2R 0E1 Calgary Alberta, Canada.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur David Eldon HARDY, né le 17 décembre 1954 à Saskatoon, Saskatchewan, Canada, et ayant pour adresse professionnelle 300, 625 - 11th Avenue S.W, T2R 0E1 Calgary Alberta, Canada.

3. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice MAS, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2013139769/25.

(130170241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Govebe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Septembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Mme Monique JUNCKER, administrateur, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg.

- Mme Valérie PECHON, administrateur, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg.

- Mr Hans de GRAAF, administrateur - président, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr H.H.J (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes COMCOLUX S.à r.l. avec siège social sis au 67, Boulevard grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B.58.545

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Septembre 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013139767/38.

(130170954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Saint Barth Drep 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.516.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 26 août 2013

Il résulte desdites résolutions que:

- La révocation de Monsieur Paul AGNES, avec effet au 26 août 2013, en tant que gérant de la Société a été acceptée.

- Monsieur Yvon HELL, avec adresse professionnelle au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2013 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013140108/16.

(130170265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Saint Barth Drep 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.523.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises le 26 août 2013

Il résulte desdites résolutions que:

- La révocation de Monsieur Paul AGNES, avec effet au 26 août 2013, en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

- Monsieur Yvon HELL, avec adresse professionnelle au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013140109/18.

(130170231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Sempre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140115/10.

(130170436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Selectum Stock Picking Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.997.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

- Monsieur Alain DEVRESSE*;

- Madame Anne-Marie GOFFINET;

- Monsieur Pieter Cornelis TOLK;

2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Adrianus Christiaan Joseph Maria NOLLEN, suite à sa démission en date du 1^{er} avril 2013,

3. de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Gerhard ROOZE, résidant professionnellement au Kortrijkstraat 122, B-3210 Linden, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

4. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

* Il est à noter que le mandat de Monsieur Alain DEVRESSE ne peut être renouvelé que jusqu'au 15 septembre 2013, date de sa démission de sa fonction d'administrateur.

Pour *SELECTUM STOCK PICKING FUND*
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
 Agent Domiciliaire
 Corinne ALEXANDRE / Pierre BUISSERET

Référence de publication: 2013140114/26.

(130170310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Sgi Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
 R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI CONSULTING S.A. du 16 septembre 2013, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Albert VAN WETTER

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Madame Jenny PAIZI

* Monsieur Marcel SAUBER

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

* Monsieur Vassilios TSAMOURTZIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 septembre 2013.

Albert VAN WETTER
 Président

Référence de publication: 2013140119/20.

(130171011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Unigestion Secondary Opportunity III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
 R.C.S. Luxembourg B 180.563.

—
 STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of September,

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Unigestion Holding S.A., a société anonyme incorporated and organised under the laws of Switzerland, having its registered office at avenue de Champel 8C, 1206 Geneva, Switzerland, and registered with the commercial registry of Geneva under the number CH-660.0.627.988-7,

here represented by Mrs. Joanna Pecenik, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 September 2013 in Geneva.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to draw up the following the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they declare to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Unigestion Secondary Opportunity III (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is solely to acquire and hold a participation in Unigestion Secondary Opportunity III, SCA SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable qualifying as a fonds d'investissement spécialisée organised as a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg and to act as its managing general partner.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Company's share capital may be modified at any time by a resolution of the majority of shareholders representing three quarters (¾) of the Company's share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of shares held by each of them in case of a contribution in cash.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority representing at least three quarters (¾) of the voting rights of the surviving shareholders.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of at least three (3) managers which constitutes the Board. Each manager shall be appointed either as A or B manager by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders

7.2. The managers may be removed at any time, with and without cause by a general meeting of the shareholders or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).

7.3. The Board may choose from among its members a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of the Chairman or of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) A manager and one (1) B manager. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast, including at least the positive vote of one (A) manager and one (1) B manager.

(vi) The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the managers present or represented at the meeting.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by e-mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature (the Manager Circular Resolutions).

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions) being understood that the Shareholders' Circular Resolutions may only be taken if the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders' Circular Resolutions.

(iii) Each share entitles the holder of that share to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of the supervisory board, if any or of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, composed notably of a chairman, appointed by the General Meeting and who shall neither be shareholder nor member of the Board. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of shareholders.

(vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (%) of the share capital. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase its participation in the Company.

(x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

(xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any shareholder who request to do so.

(xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two managers.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where there is only one (1) shareholder), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of Annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Statutory auditor - Independent auditor.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who need not be shareholders, which will be appointed by the General Meeting and which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholders' Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any shareholders' agreement are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of the Company by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The said shares having all been fully paid up by payment in cash, the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(A) *A managers:*

a. Mr. Gerard Pfauwadel, Chairman, born on 22 June 1950 in Montbéliard, France with professional address at 12 avenue Matignon, 75008 Paris, France.

b. Mr. Bernard Sabrier, Chairman, born on 12 February 1953 in Casablanca, Morocco with professional address at 152 Beach Road, Suite #23-05/06, The Gateway East, Singapore 189721, Singapore.

(B) *B managers:*

c. Mr. Steve David, Senior Vice President, born on 11 May 1971 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

d. Mr. Benoit Paquay, Funding Partner, born on 5 November 1971 in Liège, Belgium with professional address at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. The registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Unigestion Holding S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois suisses, ayant son siège social à 8C, avenue de Champel, 1206 Genève, Suisse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660.0.627.988-7.

dûment représentée par Maître Joanna Pecenik, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2013 à Genève,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités compétentes pour l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Unigestion Secondary Opportunity III (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi 1915), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil).

2.3. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

2.5. Dans le cas où le Conseil constate que des événements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces événements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du Conseil jusqu'à la fin des événements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans Unigestion Secondary Opportunity III, SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé et organisée sous la forme d'une société en commandite par actions soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg, et d'agir en qualité d'associé-gérant commandité.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision prise à la majorité des voix des associés représentant au moins trois quarts (%) du capital social. En cas d'un apport en numéraire, les anciens associés de la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre des parts sociales détenu par chacun d'eux.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné à la majorité des voix par les associés survivants représentant les trois quarts (%) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par le conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants qui constituent le Conseil. Chaque gérant sera nommé soit en gérant A ou B par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables avant la fin de leurs mandats, uniquement pour motifs légitimes / à tout moment avec ou sans cause, par une assemblée générale des associés ou par le biais d'une Résolutions Circulaires des Associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Le Conseil peut également choisir un secrétaire qui peut ne pas être gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil et des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.**8.1. Pouvoirs du Conseil**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) gérants au moins, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence, le Conseil peut nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par le vote de la majorité présente à une telle réunion.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un (1) gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les gérants, comprenant le vote positif d' au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

(vi) Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Le Conseil pourra adopter à l'unanimité des résolutions écrites qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des résolutions et la date de prise d'effet de ces résolutions serait la date de la dernière signature (les Résolutions Circulaires des Gérants).

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature serait accordée par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) étant entendu que les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les associés au moins huit (8) jours calendriers avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale et qui ne doit pas être ni associé ni membre du Conseil. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité aux règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des associés.

(vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.

(viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une

seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (%) du capital social. Toutefois, la majorité des associés ne pourra en aucun cas demander à un actionnaire d'augmenter sa participation dans la Société.

(x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout associé ayant demandé de signer ce procès-verbal.

(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à une tierce partie, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion a été consignée dans un acte notarié ou alors il doit être signé par le Président ou par deux gérants.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où la Société ne compte qu'un associé unique (1), celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréées.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées indépendants, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les associés peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. Dans le cas de la dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, qui seront désignés par l'Assemblée Générale et qui détermineront leur nombre, pouvoirs et

rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télex, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre par les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

La comparante représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Lesdites parts sociales ayant été entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire, la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions de l'associée

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée de la Société, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(A) Gérants de catégorie A:

a. Monsieur Gerard Pfauwadel, Chairman, né le 22 juin 1950 à Montbéliard, France, ayant son adresse professionnelle au 12 avenue Matignon, 75008 Paris, France.

b. Monsieur Bernard Sabrier, Chairman, né le 12 février 1953 à Casablanca, ayant son adresse professionnelle au 152 Beach Road, Suite #23-05/06, The Gateway East, Singapore 189721, Singapore.

(B) Gérants de catégorie B:

c. Monsieur Steve David, Senior Vice President, né le 11 mai 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

d. Monsieur Benoit Paquay, Funding Partner, né le 5 novembre 1971 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. PECENIK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11695. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140176/520.

(130170412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Stahr Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4981 Reckange-sur-Mess, 10, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 122.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140134/10.

(130171040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Solairo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 04/10/2013.

Référence de publication: 2013140130/10.

(130170064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Son Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.124.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SON GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2013140131/11.

(130170854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Sunland Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 157.778.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1) Sont révoqués avec effet en date de ce jour:

- Giovanni VITTORE, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de sa fonction de Président et d'Administrateur;
- Roland DE CILLIA, 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur;
- Frédéric NOËL, 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur;
- Fiduciaire MEVEA S.à.r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président, Administrateur-délégué et Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué et Administrateur;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A. Madame Evelyne GUILLAUME, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

3) Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013140136/23.

(130170907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Studio Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 54, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.804.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013140135/11.

(130170359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Staff Consulting & Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Féderspiel.

R.C.S. Luxembourg B 45.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140133/10.

(130170528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Trek Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORTRUST GLOBAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 152.196,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Frédéric LECLERCQ.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie pré-mentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée TREK INVEST S.A..

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un des délégués du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

FORTRUST GLOBAL, prénommée,	<u>100 actions</u>
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée constitutive

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1) et celui du commissaire à UN (1).
2. Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Nora BRAHIMI, employée privée, née le 20 mai 1973 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société KSANTEX S. à r. l. (RCS Luxembourg B 152.619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

5. Le siège social est fixé au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Leclercq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2013. LAC/2013/44191. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140168/141.

(130170744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Tawban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8561 Schwebach, 3, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.228.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140151/10.

(130170431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Trinistar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140146/10.

(130170386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.535.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140144/10.

(130170212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 juillet 2013

1. les démissions de leurs mandats d'Administrateurs de Madame Anne-Marie GREGIS, Monsieur Christian MOGNOL, Monsieur Ahcène BOULHAIS et Madame Céline BONVALET sont actées avec effet au 23 juillet 2013.

2. la démission de son mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE est actée avec effet au 23 juillet 2013.

3. Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen, Monsieur Alain RENARD, Administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower ainsi que la société ATALUX, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Anne-Marie GREGIS, Monsieur Christian MOGNOL et Monsieur Ahcène BOULHAIS. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

4. Il n'est pas pourvu au remplacement de Madame Céline BONVALET.

5. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

6. Le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 23 juillet 2013.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.

Référence de publication: 2013140127/24.

(130170315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Seven International Food Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.503.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140116/10.

(130170508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

La liste des signatures autorisées du mois de juillet 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140117/10.

(130169960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Sedexa, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140113/10.

(130171044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

S GI Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG du 07 juin 2013, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel SAUBER.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Jean-Pierre SINNER

* Monsieur Guy HANSEN

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Bruno THUNUS

* Madame Françoise FERRING

* Monsieur Albert VAN WETTER

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

* Monsieur Claude TOUILLOUX

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 juin 2013.

Marcel SAUBER

Président

Référence de publication: 2013140121/24.

(130170434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Surveico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SURVEICO S.A. du 07 juin 2013, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel SAUBER.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Jean-Pierre SINNER

* Monsieur Guy HANSEN

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Bruno THUNUS

* Madame Françoise FERRING

* Monsieur Albert VAN WETTER

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

* Monsieur Claude TOUILLOUX

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 juin 2013.

Marcel SAUBER

Président

Référence de publication: 2013140138/23.

(130170440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Sylen Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140139/10.

(130170803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Twelve Magnolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.334.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 septembre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission d'Olivier Revol, avec adresse au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

3. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

4. Nomination d'Alexis Bourbon, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013140150/21.

(130170122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Saint Barth Drep 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.527.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-18231,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 August 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to record that:

I.- The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of SAINT BARTH DREP 3, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 25 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.527 (the "Company").

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions with effect as of August 23rd 2013:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the fourth paragraph of article 3 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth read as follows:

"The Company may have offices and branches only in Luxembourg."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The majority of managers shall be resident in Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the seventh paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 11.** In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. A majority of the managers present or represented shall be Luxembourg residents. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the first two sentences of the tenth paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 11.** A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy provided that a Luxembourg resident manager may only appoint another Luxembourg resident manager. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to delete the eleventh paragraph of article 11 of the articles of association of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Paul AGNES, born on 25 August 1941, in Ettelbrück (Luxembourg), residing at 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg; and

- Mr. Dominique DELABY, born on 8 April 1955, in Marcq-en-Baroeul (France), professionally residing at 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

DUET REAL ESTATE PARTNERS 1 L.P., une société en commandite exemptée, constituée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman Limited) 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Îles Cayman sous le numéro WK-18231,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'associé unique de SAINT BARTH DREP 3, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 25 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.527 (la "Société").

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

III.- Ceci ayant été exposé, l'associé unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes avec effet au 23 août 2013:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société peut avoir des bureaux et succursales uniquement au Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** la Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés. Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par les associés détenant plus de la moitié du capital social. La majorité des gérants seront résidents au Luxembourg."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le septième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés. Une majorité de gérants présents ou représentés seront résidents luxembourgeois. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les deux premières phrases du dixième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Un gérant peut agir à une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courrier électronique (e-mail) un autre gérant comme mandataire à condition qu'un gérant de résidence au Luxembourg ne puisse désigner qu'un autre gérant résidant au Luxembourg. Un gérant peut également participer à une réunion du conseil de gérance par conférence-téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire initiée du Luxembourg permettant à tous les gérants prenant part à la réunion d'être identifiée et de délibérer. "

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer le onzième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Paul AGNES, né le 25 août 1941, à Ettelbrück (Luxembourg), résidant au 32, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;
- et
- Mr Dominique DELABY, né le 8 April 1955, à Marcq-en-Baroeul (France), résidant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre LANTER, L-5943 Itzig.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques natures que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013140110/146.

(130170729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.